



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/JAN/007	
Date du conseil municipal 27/01/2020	OBJET :
Date de la convocation 20/01/2020	DEMANDE DE SUBVENTION « APPEL A PROJETS : ACTIONS LOCALES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE EN ILE-DE-FRANCE (ALJEP) – ANNEE 2020
Date de l'affichage 04/02/2020	

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 20 janvier 2020.

Étaient présents :

Michel **BILLOUT**, Clotilde **LAGOUTTE**, Didier **MOREAU**, André **PALANCADE**, Anne-Marie **OLAS**, Sylvie **GALLOCHER**, Roger **CIPRÈS**, Simone **JEROME**, Charles **MURAT**, Karine **JARRY**, Michel **VEUX**, Danièle **BOUDET**, Pascal **HUE**, Sandrine **NAGEL**, Jean-Pierre **GABARROU**, Monique **DEVILAINE**, Catherine **HEUZÉ-DEVIES**, Serge **SAUSSIER**, Stéphanie **SCHUT**, Angélique **RAPPAILLES**.

Étaient absents représentés :

- Alain **VELLER** représenté par Sylvie **GALLOCHER**,
- Stéphanie **CHARRET** représentée par Michel **BILLOUT**
- Marina **DESCOTES-GALLI** représentée par Clotilde **LAGOUTTE**
- Claude **GODART** représenté par Roger **CIPRÈS**
- Jacob **NALOUHOUNA** représenté par Karine **JARRY**
- Virginie **SALITRA** représentée par Danièle **BOUDET**
- Mehdi **BENSALEM** représentée par Charles **MURAT**

Étaient absents :

- Samira **BOUJIDI**
- Rachida **MOUALI**

Madame Karine JARRY est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT l'appel à projets 2020 dans le cadre des « actions locales en faveur de la Jeunesse et de l'Éducation populaire » (ALJEP) proposées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-et-Marne,

CONSIDERANT que le Service Municipal de la Jeunesse, en lien avec d'autres services municipaux, prévoit trois projets d'actions liés d'une part aux dispositifs favorisant :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, par l'intermédiaire de l'apprentissage,
- l'engagement et l'autonomie des jeunes en mobilisant les principes d'action de l'éducation populaire,
- les actions en faveur de la continuité éducative et des actions jeunesse hors les murs.

CONSIDERANT que ces projets répondent aux critères de l'appel à projets pouvant donner lieu à une participation financière de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-et-Marne,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE l'aide de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Préfecture de Seine-et-Marne dans le cadre de l'appel à projets de l'année 2020 sur les « actions locales en faveur de la Jeunesse et de l'Éducation populaire » (ALJEP) pour :

- **Un projet lié aux dispositifs favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, par l'intermédiaire de l'apprentissage** : 1 jeune en licence professionnelle Animation sociale, socio-éducative et socioculturelle au sein du SMJ ;
- **Un projet lié de l'engagement et à l'autonomie des jeunes en mobilisant les principes d'action de l'éducation populaire** : service civique, conseil local de la jeunesse avec le mini-séjour jeunes majeurs, chantiers jeunes volontaires
- **Un projet lié aux actions en faveur de la continuité éducative et des actions jeunesse hors les murs** : animations de printemps et d'automne « hors les murs » à la plaine de jeux de la Mare aux Curées et au « carré vert » du Buisson, animations dans le parc du Château, action prévention « Prox' Aventure, BAFA session de formation générale, ...

ARTICLE 2 :

APPROUVE le descriptif de ces opérations pour un montant total et prévisionnel de 122 055 € TTC et dont la répartition s'établit à l'article suivant.

ARTICLE 3 :

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- projet lié aux dispositifs favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, par l'intermédiaire de l'apprentissage (coût prévisionnel du projet : 19 950 €) :
- DDCS77 : 3 500,00 € TTC (18 %)
- Commune de Nangis : 16 450 € TTC (82 %).

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20200130-JANV-2020-007- DE Date de télétransmission : 30/01/2020 Date de réception préfecture : 30/01/2020
--

- projet lié de l'engagement et à l'autonomie des jeunes en mobilisant les principes d'action de l'éducation populaire (coût prévisionnel du projet : 32 400 €) :

- DDCS77 : 8 000,00 € TTC (25 %)
- Conseil départemental : 2 000 € TTC (6 %)
- Commune de Nangis : 22 400 € TTC (69 %)

- projet lié aux actions en faveur de la continuité éducative et des actions jeunesse hors les murs (coût prévisionnel du projet : 69 705 €) :

- DDCS77 : 12 000,00 € TTC (17 %)
- Conseil départemental : 5 000 € TTC (11 %)
- Commune de Nangis : 52 705 € TTC (72 %)

ARTICLE 4 :

AUTORISE Monsieur le maire ou Madame la conseillère municipale déléguée à la Jeunesse à signer tout document lié à ce projet.

ARTICLE 5 :

DIT que les dépenses liées à ces projets sont inscrites au budget 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 janvier 2020

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20200130-JANV-2020-007-
DE
Date de télétransmission : 30/01/2020
Date de réception préfecture : 30/01/2020

